

Séance du 12 avril 2021 DL-2021-044

Date de convocation : 7 avril 2021

L'an deux mil vingt et un

Le douze avril à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Atelier à Ernée sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Séverine RICDULT, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Danièle DENIAU, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Jean-Claude BECHU, Joannick LEBON, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Michel DU FOU DE KERDANIEL.

Était suppléé : Néant

Avait donné procuration : Mme Michèle GILLES à M. Bruno BOUVIER

Absents excusés : Mmes Chantal DORRIERE, Véronica BIGNON, M. Bruno ROULAND

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistait à la séance M. : Etienne GAUFFRE, Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

Date de Publication :

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Par délibération du 25 septembre 2017, la Communauté de communes de l'Ernée a engagé l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), mutualisé avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais et Mayenne Communauté.

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil communautaire a arrêté à l'unanimité le projet de PCAET et l'a soumis aux avis de l'autorité environnementale, du Préfet de Région et de la Présidente de Région.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire a rendu son avis constitué d'observations le 3 juin 2020. Le Préfet de Région a communiqué son avis le 21 juillet 2020. La Région n'a pas émis d'avis sur le PCAET, mais a rappelé les priorités régionales en matière de transition énergétique et écologique.

Le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial a été mis à disposition du public du 26 octobre 2020 au 24 novembre 2020.

Les observations émises ont conduit à approfondir le programme d'actions sur les volets relatifs à l'agriculture, la rénovation énergétique des bâtiments, la biodiversité et les énergies renouvelables.

À la suite des précisions apportées en réponse aux avis exprimés, le Conseil communautaire doit approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 ajusté constitué des pièces suivantes :

- Un diagnostic
- Une stratégie territoriale
- Un programme d'actions
- Un dispositif de suivi et d'évaluation
- Une évaluation environnementale stratégique et son résumé non technique
- Un livret d'accompagnement
- Le mémoire de réponse aux avis exprimés.

Ces pièces sont annexées à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021



ID : 053-245300355-20210412-DL_2021_044-DE

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de la Communauté de Communes de l'Ernée.**

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

**Le Président
Gilles LIGOT.**